



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

logement

Question écrite n° 109971

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'outre-mer les suites qu'il a bien voulu réserver aux conclusions de l'audit commandé par le Gouvernement sur la contribution de l'État à la politique de résorption de l'habitat insalubre mise en oeuvre en outre-mer.

Texte de la réponse

Les préconisations de l'audit de modernisation relatif à la politique de résorption de l'habitat insalubre (la « RHI ») mise en oeuvre en outre-mer ne sont pas séparables des autres aspects de la politique du logement. Comme le Premier ministre l'a annoncé en Guadeloupe au mois d'octobre dernier, une conférence nationale pour le logement outre-mer doit bientôt être réunie pour débattre des nouvelles orientations de cette importante politique publique. Celles relatives à la RHI seront naturellement au coeur des débats qui permettront d'éclairer les mesures que doivent prendre en la matière l'État, les collectivités locales, et plus généralement l'ensemble des acteurs de la filière logement dans les DOM et à Mayotte.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109971

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 2006, page 11757

Réponse publiée le : 27 février 2007, page 2238